

Association Départementale



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DES YVELINES

Association loi 1901
Siège social : 2 allée des Boutons d'Or
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



Association Départementale

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DES YVELINES**

Association loi 1901

Siège social : 2 allée des Boutons d'Or
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E des Yvelines relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces



mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait la constatation suivante :

- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et



notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 15 janvier 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DES YVELINES

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	2 386	2 004	382	166	Fonds associatif	465 470	483 871
Terrains					Report à nouveau	3 713 808	3 716 499
Constructions	152 118	78 548	73 570	79 736	Résultat de l'association	-5 240	-8 896
Installations et matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	155 767	147 769	7 998	12 455	TOTAL FONDS PROPRES	4 174 037	4 191 474
Immobilisations en cours	11 297		11 297	5 648	PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	5 433		5 433	5 433	Provisions pour charges	10 033	8 485
					Fonds dédiés sur subventions	15 801	12 604
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	327 001	228 321	98 680	103 439	TOTAL PROVISIONS	25 834	21 089
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	8 516		8 516	5 892	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	3		3		Fournisseurs	11 483	5 341
Comptes courants OCCE				2 313	Dettes fiscales et sociales	19 776	19 911
Autres créances (dont erreurs débitrices)	3 300		3 300	33	Comptes courants OCCE	7 079	73
Trésorerie	4 175 158		4 175 158	4 181 518	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	48 124	56 254
Charges constatées d'avance	677		677	947	Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 187 654		4 187 654	4 190 703	TOTAL DETTES	86 462	81 579
TOTAL GENERAL	4 514 654	228 321	4 286 334	4 294 142	TOTAL GENERAL	4 286 334	4 294 142



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DES YVELINES

	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	3 715 626	3 363 636
Ventes de produits pour cessions	3 137 079	3 373 488
Prestations de service et animations	1 407 571	1 625 670
Subventions d'exploitation	1 315 571	1 232 242
Produits divers de gestion courante	609 340	545 104
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées	11 957	1 201
TOTAL	10 197 142	10 141 342
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	2 151 384	2 334 907
Variation des stocks de fournitures à céder	-2 624	-1 306
Achats de fournitures administratives	20 956	13 664
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	6 893 817	6 922 806
Impôts et taxes	7 719	7 724
Salaires	50 778	48 056
Charges sociales	15 992	14 091
Autres charges	771 953	566 209
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	274 327	246 363
Dotations aux provisions	1 548	1 060
Engagements à réaliser sur subventions affectées	15 154	5 280
TOTAL	10 201 004	10 158 855
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-3 861	-17 512
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	53 225	51 908
Reprises sur provisions		
TOTAL	53 225	51 908
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	53 225	51 908
RESULTAT COURANT (I + II)	49 363	34 395
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	146 425	125 087
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	146 425	125 087
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	201 028	168 378
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	201 028	168 378
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-54 604	-43 291
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-5 240	-8 896

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DES YVELINES

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2018. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de *“permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”*.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

	Exercice clos	Exercice précédent
Les données caractéristiques sont :		
Total du bilan :	4 286 333,80 €	4 294 142,14 €
Résultat de l'exercice :	-5 240,47 €	-8 895,86 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	888	890
dont coopératives et foyers agrégés :	888	890
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	141 441	141 886
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	16 830	16 289
soit un équivalent temps plein de	9	9 personne(s).

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 236 275 € soit environ 2,38% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Annexe de l'association

OCCE DES YVELINES

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	-5 240,47	{ dont dont dont dont	-36 790,74 pour le siège départemental 31 550,27 pour les C.R.F. agrégés 3 300,00 pour le siège départemental 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
Autres créances :	3 300,00	{ dont dont	48 124,44 pour le siège départemental 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	48 124,44	{ dont dont	48 124,44 pour le siège départemental 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	4 175 158,08	{ dont dont	429 800,09 pour le siège départemental 3 745 357,99 pour les C.R.F. agrégés, 4 217,75 par C.R.F. agrégé.
soit en moyenne environ			

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	274 326,81	{ dont dont	12 414,17 pour le siège correspondant aux amortissements 261 912,64 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			
Total des produits :	10 396 791,54	{ dont dont	294,95 par C.R.F. agrégé. 417 659,77 pour le siège départemental 9 979 131,77 pour les C.R.F. agrégés, 11 237,76 par C.R.F. agrégé.
soit en moyenne environ			
Total des charges :	10 402 032,01	{ dont dont	454 450,51 pour le siège départemental 9 947 581,50 pour les C.R.F. agrégés, 11 202,23 par C.R.F. agrégés
soit en moyenne environ			
Résultat net moyen :			35,53 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	2,0	2,0
Total	3,0	3,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Comptacoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	214	100
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	24%	11%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	888	884
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	8	0
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	858	847
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	3	4
Participants aux séances de formation (estimation)	11	28



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DES YVELINES

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	2 386	2 004	382	166	Fonds associatif	465 470	483 871
Terrains					Résultat du siege de l'association	-36 791	-18 401
Constructions	152 118	78 548	73 570	79 736	Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					TOTAL FONDS PROPRES	428 679	465 470
Autres immobilisations corporelles	155 767	147 769	7 998	12 455	PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Immobilisations en cours	11 297		11 297	5 648	Provisions pour risques		
Prêts OCCE					Provisions pour charges	10 033	8 485
Autres immobilisations financières	5 433		5 433	5 433	Fonds dédiés sur subventions	15 801	12 604
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	327 001	228 321	98 680	103 439	TOTAL PROVISIONS	25 834	21 089
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	8 516		8 516	5 892	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	3		3		Fournisseurs	11 483	5 341
Comptes courants OCCE				2 313	Dettes fiscales et sociales	19 776	19 911
Autres créances	3 300		3 300	33	Comptes courants OCCE	7 079	73
Trésorerie	429 800		429 800	455 514	Autres dettes	48 124	56 254
Charges constatées d'avance	677		677	947	Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	442 296		442 296	464 699	TOTAL DETTES	86 462	81 579
TOTAL GENERAL	769 296	228 321	540 976	568 138	TOTAL GENERAL	540 976	568 138



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DES YVELINES

	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	233 259	234 582
Ventes de produits pour cessions	7 566	6 126
Prestations de service et animations	38 913	39 888
Subventions d'exploitation	65 421	58 113
Produits divers de gestion courante	12 755	320
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées	11 957	1 201
TOTAL	369 869	340 231
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	7 509	3 273
Variation des stocks de fournitures à céder	-2 624	-1 306
Achats de fournitures administratives	20 956	13 664
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	240 047	238 491
Impôts et taxes	7 719	7 724
Salaires	50 778	48 056
Charges sociales	15 992	14 091
Autres charges	84 958	66 326
Dotations aux amortissements	12 414	11 650
Dotations aux provisions	1 548	1 060
Engagements à réaliser sur subventions affectées	15 154	5 280
TOTAL	454 451	408 308
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-84 581	-68 078
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	47 727	49 514
Reprises sur provisions		
TOTAL	47 727	49 514
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	47 727	49 514
RESULTAT COURANT (I + II)	-36 854	-18 563
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	63	162
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	63	162
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		0
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL		0
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	63	162
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-36 791	-18 401

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2018, qui dégage un déficit de 36 790,74 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	1 867,28	518,50		2 385,78
Terrains				
Constructions et agencements	152 118,30			152 118,30
Matériel d'activités	62 441,00	267,60		62 708,60
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport	14 747,50			14 747,50
Matériel informatique	33 165,76	872,00		34 037,76
Mobilier de bureau	44 211,91	349,00	288,13	44 272,78
Immobilisations en cours	5 648,45	5 648,45		11 296,90
Total	314 200,20	7 655,55	288,13	321 567,62

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Indiquer les différentes acquisitions, cessions et mises au rebut de l'exercice

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	1 701,01	302,67		2 003,68
Constructions et agencements	5%	72 382,43	6 165,50		78 547,93
Matériel d'activités	33% à 20%	59 502,06	1 459,06		60 961,12
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%	7 406,52	2 949,50		10 356,02
Matériel informatique	33%	31 833,72	1 386,20	288,13	32 931,79
Mobilier de bureau	20%	43 368,83	151,24		43 520,07
Total		216 194,57	12 414,17	288,13	228 320,61

2. Immobilisations financières

Parts sociales	5 017,00
Dépôts et cautionnements	416,28
	5 433,28



3. Stocks

Calendriers et plannings 2019	2 065.00
Agendas coopératifs et livrets du maître	6 450.70
	8 515.70

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés			
Usagers autres	2,93		2,93
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	2,93		2,93

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant

6. Autres créances

Subventions à recevoir	3 300.00
	3 300.00

7. Trésorerie

Compte courant BP	596.12
Compte sur livret BP	316 231.87
Compte courant LBP	12 297.94
Livret A LBP	65 087.09
Intérêts courus à recevoir	35 587.07
	429 800.09

10. Charges constatées d'avance

Maintenance photocopieur	676.80
	676.80

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	8 585,13	1 547,63		10 132,76
Provisions pour charges	8 585,13	1 547,63		10 132,76
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	8 585,13	1 547,63		10 132,76

Dotations / reprises d'exploitation 1 547,63

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 1 547,63

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.



3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Echanges franco britanniques	6 824,00		6 676,63	147,37
Agence de l'eau	5 280,00		2 280,00	3 000,00
ACC EDUCATIF	500,00			500,00
Dons solidarité		12 154,00		12 154,00
Total	12 604,00	12 154,00	8 956,63	15 801,37

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

Fournisseurs	5 931.93
Fournisseurs, factures non parvenues	5 550.72
	11 482.65

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	8 137.09
Urssaf	1 349.30
Retraite complémentaire	888.58
Prévoyance	70.80
Uniformalion	582.40
IS - placements	8 748.07
	19 776.24

7. Comptes courants OCCE (crédateurs)

Fédération Nationale	7 079.00
----------------------	----------

8. Autres dettes

ERPD Batellerie Conflans Saint Honorine	45 428.35
Usagers – soldes créditeurs	29.08
Fonds des coopératives fermées	867.01
Reliquat Agence de l'eau 15/16	1 800.00
	48 124.44

9. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	141 441	141 886
Cotisation nationale par coopérateur	1,090 €	1,080 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,56 €	0,57 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	233 377,65	234 111,90
Cotisations versées à la Fédération	154 170,69	153 236,88
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	154 170,69	153 236,88

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	25 820,60	29 073,44
Subventions conseil départemental	39 600,00	29 040,00
Subventions communes		
Autres subventions		
Total	65 420,60	58 113,44
Dont versées aux coopératives	58 885,63	44 832,00



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
Pédagogie coopérative

3. Produits de gestion courante

Aides Fédération OCCE :

- Emploi	0.00
- Autres aides	0.00
Produits de gestion courante	601.33
Dons solidarité	12 154.00
	12 755.33

4. Produits exceptionnels

Fermeture de coopératives	41.80
Divers	21.66
	63.46

5. Charges exceptionnelles

Néant

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Photocopieur (redevances annuelles de : 7 920 €. Echéance du contrat : 05/23)	38 280.00
---	-----------

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Néant

b) Bénévolat

Faute de moyens fiables pour le recenser, le bénévolat n'a pas été valorisé.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

• Banque BPVF :

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque BPVF (convention du 14/03/2003). Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	858	847
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	3 606 463.04	3 543 465.86
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	45 040.97	44 259.75
Montant des impôts dus par l'AD	4 786.80	4 426.00
Montant des intérêts acquis nets après impôts	40 254.17	39 833.75
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%